entreprise

Le jardin Éden de Chaumont naît à Mont-près-Chambord

A Mont-près-Chambord, dans les anciens locaux de Blanvillain, l'entreprise Thillier construit l'Éden, qui participe au Festival des jardins de Chaumont.

e que l'on voit ici, c'est vraiment le squelette... Ce vendredi matin, David Bitton, architecte, est à Montprès-Chambord. Il tient à s'assurer directement à l'atelier de l'avancée du projet baptisé « Éden ». Un projet qu'il porte avec Philippe Collignon, paysagiste, pour le Festival international des jardins de Chaumont (lire ci-contre).

« C'est très bien: je suis rassuré... En plus, c'est une bonne équipe », souffle-t-il, avant de se rendre à Chaumont pour voir l'implantation in situ et après avoir calé les derniers détails avec Éric Thillier et les menuisiers chargés de cette création peu commune. Ronde et imposante.

« La structure en contreplaqué fait II mètres de diamètre pour 2,50 m de haut... On a encore les toits à fabriquer et des tasseaux à poser à l'extérieur », explique le patron de l'entreprise de charpente-couverture, qui porte son nom. Éric Thillier ajoute: « C'est un bel ouvrage et cela est aussi assez symbolique pour la naissance d'une nouvelle boutique ».

S'il a pu accepter ce contrat hors norme c'est parce qu'il a repris en février dernier l'un des bâtiments de Charpentes françaises, anciennement Blanvillain (NR du 9 février). « Dans nos locaux, nous n'aurions pas eu la place! Nous y menons actuellement plusieurs chantiers, disons plus classiques, comme celui du pigeonnier du château de Villesavin et



De 11 mètres de diamètre, la structure du jardin « Éden » est imposante. A Chaumont, les visiteurs y chemineront de la mort au paradis.

la construction d'une maison ossature bois », décrit Éric Thillier, qui se réjouit de pouvoir mener de front ce chantier « plus ludique, moins figé ». Le chef d'entreprise montais commente : « C'est sympathique! Ça coupe la monotonie ».

« Même si nous avons déjà fait des structures rondes, comme pour la cave coopérative de Mont-près-Chambord, ce chantier nous change », confirme Damien Bourelier, menuisier charpentier. Et d'ajouter : « Le fait de savoir que son travail va être vu par des milliers de personnes, c'est toujours gratifiant ».

Valérie Pernette

à suivre

Éden de David Bitton et Philippe Collignon

> Ce jardin baptisé « Éden » est conçu par Philippe Collignon (paysagiste, jardinier et chroniqueur-réalisateur intervenant notamment dans Télématin) et par David Bitton (architecte).

> Ils ont imaginé quatre espaces concentriques et sonores que le visiteur sera amené à traverser successivement. Au centre, l'arbre de vie y est représenté par un olivier.

» « Tout le projet repose sur une notion de progression : de la mort vers le paradis », résume l'architecte installé à Paris. On passe de l'obscurité à la lumière.

> Une dizaine de corps de métier vont intervenir sur ce projet. Au bois et aux plantes se mêleront des miroirs, des jeux de lumière, des sons, des senteurs etc.

> « Éden » sera aménagé sur la parcelle nº 10 du Festival des jardins de Chaumont.

Festival international des jardins, du 25 avril au 3 novembre au Domaine de Chaumont. www.domaine-chaumont.fr

en bref

GEOLOGIEBalade géologique

La Société géologique de France, avec les Amis du vieux Blois, l'association des professeurs de biologie et géologie, et la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher, propose une balade géologique à Blois lundi 22 avril, sur « L'originalité du site géologique de la ville ; les pierres dans les constructions ».

Rendez-vous à 9 h, aux Jacobins, devant l'entrée du Muséum d'histoire naturelle. Gratuit. Inscription obligatoire : cldgeol41@aposte.net (et non cdlgeol41@aposte.net, comme indiqué dans notre édition du 28 mars)

VENDÔME

Grande journée d'expertises gratuites

Une fois l'an, Mes Aymeric et Philippe Rouillac, commissaires-priseurs, expertisent gracieusement les trésors que vous leurs présenterez vendredi 29 mars, de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h. Les années passées de belles découvertes ont été faites, et ont été inscrites à la vente de prestige de juin au château d'Artigny.

Renseignements : hôtel des ventes, route de Blois, Vendôme ou www.rouillac.com. Tél. 02.54.80.24.24.

à l'agenda

> Centenaire de la Fédération des anciens combattants et victimes de guerres du Loir-et-Cher.

Samedi 30 mars salle du Carroir, à La Chaussée-Saint-Victor, congrès, de 9 h 30 à 11 h 30, et assemblée générale; de 11 h 30 à 12 h 30.

Dimanche 31 mars, projection du film « Nos 100 ans » à 14 h 30 et visite libre de l'exposition sur Henri Drussy. Entrée gratuite.

TENTEZ de GAGNER immédiatement

VOS PLACES



POUR LE SPECTACLE DE KEV ADAMS

Le 10/5/2019 à 20H00 Au Palais des Congrès de Tours (37)

Tentez de gagner vos places

(pour deux personnes)
Jeu jusqu'au 31 mars 2019 à Minuit

Jouez vite!

EL 0 892 981 300

Service 0,79 € / appel

SMS E

Envoyez kdo1 au 72800* (KSMS)

0.65 f per SMS a provide dissociated of a vertice controller. Some order on per professional and the second provide pr

ieu organise par e groupe ja Nouveile republique. Rembousement suvant les modalités prévues au règlem sant le bit le de cassaurant l'arconnent production. la Nouvelle République

Centre Presse

AUDIT ET EXPERTISE COMPTABLE

C'est l'histoire d'une société qui rappelle à l'administration que toutes les erreurs ne se valent pas...



La petite histoire... du vendredi

Suite à l'émission de 2 avoirs à son principal client, une société réclame le remboursement d'un crédit de TVA. Mais l'administration fiscale le lui refuse car elle n'est pas en mesure de justifier l'émission de ces 2 avoirs. Qu'à cela ne tienne, la société annule ces 2 avoirs, annule comptablement le crédit de TVA... et émet 2 nouveaux avoirs de même montant.

Elle redemande donc le remboursement du crédit de TVA correspondant, mais l'administration refuse toujours de le lui accorder : parce que la société a annulé comptablement le

crédit de TVA, elle ne peut en obtenir le remboursement. Ce que conteste la société qui maintient sa demande...

... à raison pour le juge ! Il rappelle que le traitement comptable d'une créance de TVA, même erroné, même injustifié, est sans incidence aucune sur le droit à remboursement de ce crédit de TVA. Si la société peut prouver l'existence de ce crédit de TVA, l'administration fiscale n'aura pas d'autre choix que de procéder à son remboursement.

Source : Arrêt du Conseil d'Etat du 21 décembre 2018, n°412984

Invitation gratuite sur l'actualité expertise comptable le mardi 28 mai 2019 de 10h45 à 12h30 à nos bureaux Inscription après de c.roussel@selecoval.com

Xavier LAFONT Expert-comptable SELECO VAL DE LOIRE

Blois - Mer - Mont-près-Chambord - Tél. 02 54 81 06 56 - blois@selecoval.com

